



AGENCE NATIONALE DE
DIGITALISATION DE L'ETAT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE



Section 0. Avis d'Appel d'offres (AAO) Avis d'Appel d'Offres Restreint (AAOR)

Agence Nationale de Digitalisation de l'Etat (ANDE)

Appel d'Offres : N° 01/ANDE/DG/PRMP/2025

1. L'Agence Nationale de Digitalisation de l'Etat (ANDE) a sollicité et obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds au titre du Budget National de Développement (BND) dont elle est ordonnatrice, financés par les Partenaires Techniques et Financiers (BM-ANAFIC). Ces fonds sont destinés à financer le Projet de Digitalisation des Gouvernorats et Préfectures dans les régions administratives. ANDE a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le marché de **Fourniture d'une connexion Internet haut débit par fibre optique au profit des communes urbaines dans les chefs-lieux de régions administratives.**

Lot unique - Capacité de 50 Mbps à fournir dans chacune des sept (7) communes urbaines des chefs-lieux de régions administratives.

Le présent avis d'Appel d'offres restreint a été adressé aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

- VDC TÉLÉCOM
- ORANGE GUINÉE
- LEADER NET SERVICES
- SKYVISION
- ETI SA
- MOUNA GROUP TECHNOLOGIES

2. Les produits et services seront fournis à l'Agence Nationale de Digitalisation de l'Etat (ANDE), dans un délai de **trente (30) jours.**
3. L'Agence Nationale de Digitalisation de l'Etat (ANDE) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **Fourniture d'une connexion Internet haut débit par fibre optique au profit des communes urbaines dans les chefs-lieux de régions administratives** dans un délai de **trente (30) jours.**
4. Les candidats sur la liste restreinte peuvent obtenir des informations auprès de **Aissata Abdoulaye DIAKITE, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5ème Etage, E-mail prmp@mpten.gov.gn, Tel : (+224) 622-53-17-12 ;** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres restreint à l'adresse mentionnée ci-dessus du **Lundi au Vendredi, de 8h 30mn à 16h 30mn.**

YMA

5. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Général du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.
6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :
 - *Le soumissionnaire doit disposer d'une licence FAI (Fournisseur d'Accès Internet) pour la fourniture de la connexion Internet sur le plan national ;*
 - *Les fournisseurs doivent obligatoirement utiliser un réseau de fibre optique, pour la fourniture et le transport du trafic Internet jusqu'aux différents sites de raccordement (les communes urbaines des chefs-lieux des régions administratives) ;*
 - *Une architecture de l'infrastructure du fournisseur devra être fournie dans la proposition technique ;*
 - *Le soumissionnaire doit disposer d'un NOC (Network Operations Center) pour la prise en charge et gestion des incidents et problèmes ;*
 - *La capacité du soumissionnaire à fournir une alternative (backup) en cas de coupure de la liaison principale est un atout ;*
 - *Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition tous les travaux et prestations qui le concernent et qui sont nécessaires pour assurer le parfait achèvement, le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau.*
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après :

Aissata Abdoulaye DIAKITE, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5ème Etage, E-mail prmp@mpten.gov.gn, Tel : (+224) 622-53-17-12, à compter du Jeudi 22 Mai 2025, contre un paiement non remboursable de trois (3) million Francs Guinéens. La méthode de paiement sera comme suit :

 - ✓ 50 % au compte du Trésor Public sous le N° 4111071;
 - ✓ 30 % au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307 ; et
 - ✓ 20 % à l'Autorité contractante.
8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Bureau de la PRMP du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5ème Etage, Téléphone : (+224) 622-53-17-12, au plus tard le 24 Juin 2025 à 11h 00 mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence des observateurs cités ci-dessus dans la **Salle de Réunion du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN), au 4ème étage de l'Immeuble ARPT, à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Tel : (+224) 622-53-17-12.**

9. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les frais d'immatriculation du contrat, fixés à 0,3% du montant hors taxes dudit contrat, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023, portant Attributions et Organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

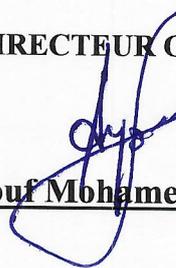
10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal de **Cinquante Millions (50 000 000 GNF) de Francs Guinéens** dont la validité est de **cent cinquante (150) jours**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

11. La législation régissant le présent appel d'offres est le Code des Marchés Publics en vigueur en République de Guinée.

Conakry, le ..22/05/... 2025.

LE DIRECTEUR GENERAL


Youssef Mohamed ARIBOT

